

bliais l'exercice plutôt violent auquel il s'est livré jeudi dernier lorsqu'il a discuté de son propre bill jusqu'à épuisement du temps consacré à cette fin, à 6 heures. Il a cependant mentionné certaines études que le gouvernement est en train de faire sur cette législation. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard. Auparavant, j'aimerais rappeler les propos tenus par le prédécesseur du ministre le 14 juin dernier, alors que nous discutons du bill à l'étape du projet de résolution.

• (5.30 p.m.)

J'avais proposé que le bill s'applique jusqu'au 30 juin 1966 plutôt que jusqu'au 31 décembre. Selon le ministre, comme on avait annoncé les vacances d'été, nous n'aurions pas le temps d'entendre les instances publiques, de tenir les discussions voulues et d'assurer que la Chambre et l'autre endroit adopteraient le bill. A cause d'un problème de procédure, le ministre d'alors n'a pu accepter ma proposition. Mais je me suis demandé s'il était vraiment si optimiste ou s'il n'était pas en train de nous en faire avaler une bonne. Sans doute avait-il décidé qu'il voulait des élections à l'automne. Il savait donc que, dans ce cas, la Chambre ne pourrait étudier le bill dont nous étions alors saisis avant l'échéance du 31 décembre. Dans l'intervalle, toutefois, un événement imprévu a permis au gouvernement de réexaminer ses propositions d'amendements à la loi sur les banques.

On a critiqué la première version du projet de loi C-102, parce que, prétendait-on, certaines sociétés de fiducie et institutions parabancaires de notre régime financier n'étaient pas surveillées d'assez près; la faillite de l'*Atlantic Acceptance Corporation* et ses conséquences l'ont sûrement démontré. Bien sûr, le Canada et son régime financier ne s'en trouveront en définitive que mieux parce que la loi sur les banques aura été étudiée et adoptée après ces événements.

Le ministre a fait savoir l'autre jour, comme il l'a dit au *Canadian Club* le 23 janvier, que le gouvernement songeait à apporter bien des modifications à la loi sur les banques. Le ministre était membre du cabinet qui, l'an dernier, a présenté un certain bill relatif à la loi sur les banques. De toute évidence, il en approuvait alors les modifications; mais voici qu'il a eu le temps de réfléchir davantage et qu'il propose autre chose. J'espère sincèrement que ses propositions se situeront

[L'hon. M. Lambert.]

dans les domaines où elles seront les plus avantageuses et que nous n'aurons pas à faire face aux difficultés qui ont été signalées lors de l'étude de la première version du projet de loi.

En tout cas, je ne compte pas que nous recevions la nouvelle loi sur les banques avant le budget. Il ne faut pas y compter. Nous attendons donc avec impatience le budget, mais aussi les modifications à la loi sur les banques. Franchement, je suis un peu sceptique quant à la date du 1^{er} décembre 1966. Il y a quantité d'eau à passer sous le pont avant que les modifications soient étudiées convenablement à la Chambre et au Sénat, si l'on tient compte des instances que doit présenter le public. Je puis pourtant assurer au ministre, en mon nom et au nom de mes collègues qui sont membres du comité des finances, du commerce et des affaires économiques, que nous avons l'intention de bien scruter ce projet de loi au comité et, plus tôt le gouvernement pourra le présenter, mieux s'en trouvera tout le monde des affaires. J'exhorte les députés à adopter rapidement ce projet de loi.

[Français]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, soit le 10 mars, l'honorable ministre des Finances (M. Sharp), dans son court exposé, a fait allusion aux amendements et aux réformes que le gouvernement apportera bientôt à la Loi sur les banques.

Justement, comme en fait foi la page 2498 du compte rendu officiel des débats, l'honorable ministre déclarait:

...on vaudra savoir quel progrès le gouvernement réalise sur cette très importante mesure législative, à savoir les modifications de fond que j'espère présenter en temps opportun au cours des quelques prochaines semaines.

Et là, il faisait plusieurs commentaires.

Comme la présidence a laissé l'honorable ministre ouvrir la porte à des réformes éventuelles, je me permets aujourd'hui de suggérer quelques réformes qui devraient être envisagées suivant le contexte économique actuel.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a lieu plus que jamais, depuis que la Banque du Canada a porté son taux d'es-compte à 5½ p. 100, d'enlever le plafond de 6 p. 100 auquel sont restreintes les banques à charte.

D'ailleurs, cette suggestion relève des commentaires, d'études sérieuses qui ont été